

M. le président de la commission d'agrément des experts en assurance construction
DAPM
1 bis rue Unger - Vallée du Tir Bâtiment C
BP M2 98849 Nouméa cedex

Date : lieu :

Objet : Demande d'agrément des experts en assurance construction

Monsieur le président,

Je, soussigné, demeurant..... sollicite un agrément d'experts en assurance construction.

Conformément à la réglementation relative à l'agrément d'experts en assurance construction, j'atteste sur l'honneur :

- n'avoir pas été condamné pénalement pour des faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ;
- n'avoir pas été l'auteur de faits ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation au cours des dix années précédant la demande d'agrément ;
- n'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction en application du titre V du livre VI du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie au cours des dix années précédant la demande d'agrément ;
- n'exercer aucune activité professionnelle incompatible avec l'indépendance nécessaire à l'exercice de missions d'expertise, en particulier, toute activité professionnelle de conception, de réalisation d'un ouvrage et d'assistance technique de la construction.

Je m'engage à :

- porter à la connaissance de l'administration toute modification des renseignements figurant au dossier de ma demande avant la fin du mois suivant lesdites modifications ;
- respecter les règles de déontologie fixées par le code de déontologie adopté par le congrès de Nouvelle-Calédonie ;
- faire de l'expertise en matière de construction mon activité principale.

Je sollicite l'agrément sur les critères suivant (cocher la case correspondante) :

- Je suis titulaire d'un master en architecture ou d'un diplôme d'ingénieur dans les domaines du bâtiment, du génie civil, des travaux publics ou de l'industrie et je justifie de 2 années d'expérience dans l'expertise de la construction
- Je suis titulaire d'un diplôme d'ingénieur dans un domaine scientifique et je justifie de 4 années d'expérience dans l'expertise de la construction
- J'ai suivi avec succès 3 années d'études supérieures dans un domaine scientifique et je justifie de 6 années d'expérience dans l'expertise de la construction
- Je suis titulaire d'un diplôme sanctionnant au moins 3 années d'études supérieures dans les domaines du bâtiment, du génie civil, des travaux publics ou de l'industrie et je justifie de 6 années d'expérience dans l'expertise de la construction

- J'ai suivi avec succès 2 années d'études supérieures dans les domaines du bâtiment, du génie civil, des travaux publics, et je justifie de 8 années d'expérience dans l'expertise de la construction
- Je suis titulaire d'un baccalauréat scientifique, ou équivalent, et je justifie de 10 années d'expériences dans l'expertise de la construction

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Cachet – signature

Pièces jointes

Le délai d'instruction du dossier démarre à réception d'un dossier complet

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité
- Copie du Ridet (moins de 3 mois)
- Curriculum vitae
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle couvrant l'activité en Nouvelle-Calédonie et précisant le plafond de garantie et la période de validité
- Diplôme* ou attestation de réussite*
- Tout document justifiant l'expérience professionnelle
- Liste des missions d'expertise de la construction réalisées